



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget : services du Trésor

Question écrite n° 66829

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur la question de l'extension de certaines dispositions contenues dans la nouvelle charte du contribuable présentée par l'ancien ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire, notamment celles relatives aux relations entre les citoyens et l'administration. Il le remercie de bien vouloir lui préciser ses intentions sur cette question.

Texte de la réponse

La charte du contribuable doit constituer un élément de référence permanent pour les relations entre les contribuables et l'administration fiscale et illustre la volonté de continuer à les améliorer. Cette charte s'adresse à tous les contribuables particuliers ou entreprises et énonce leurs droits et leurs devoirs. Elle repose sur trois grands principes qui guident l'administration fiscale : la simplicité, l'équité et le respect. Elle sera consultable sur internet et les contribuables en auront la disposition dans les services des impôts, ainsi qu'auprès des professionnels qui sont en contact avec l'administration fiscale comme, par exemple, les experts-comptables et les notaires.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66829

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2005, page 5718

Réponse publiée le : 26 juillet 2005, page 7382